

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
04 13 31 22 72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN****OBJET : Programme d'investissements 2018 de la Société du Canal de Provence.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lors du budget primitif 2018, le Conseil départemental a voté une autorisation de programme de 800 000 € pour le programme d'investissements de la Société du Canal de Provence.

PROPOSITION DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS**1 - Aménagement hydraulique de la plaine agricole de Saint-Mitre-les-Remparts**

Depuis quelques années, les épisodes de sécheresse ont montré la fragilité de l'alimentation en eau de la plaine agricole de Massane sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts. En effet, cette plaine agricole, d'environ 193 ha, fragilisée par un contexte très périurbain, est en outre alimentée par un canal dont la ressource en eau ne dépend que de la surverse de l'usine de traitement d'eau potable des Ranquets, sur le canal de Martigues. En cas de pénurie, la surverse n'est pas assurée et aucune ressource en eau n'est plus disponible pour l'agriculture, la commune ne disposant par ailleurs d'aucun droit d'eau sur ce canal. Ainsi, en 2013, la commune décide de faire réaliser par la Chambre d'Agriculture une étude-diagnostic sur la pérennité de l'activité et du foncier agricole, - dont 45% de la surface est sous-exploité - et sur les possibilités de sécurisation de l'irrigation.

Au final, après les études préalables nécessaires, il apparaît que la plaine de Massane peut être équipée en eau d'irrigation sous pression à partir de la ressource en eau de Durance du réseau de Berre de la Société du Canal de Provence, tout en permettant la desserte en sécurité incendie de quelques établissements commerciaux de la Zone d'Activités des Etangs.

Les potentialités agronomiques de cette plaine agricole de Massane, sa faible gélivité et sa grande précocité pour les productions maraîchères mais également sa proximité des grands centres urbains pourront en faire, une fois équipée en irrigation sous pression, le lieu privilégié de développement d'une agriculture de qualité, diversifiée, en circuits courts.

En revanche, la pression foncière résidentielle déjà très forte sur cet espace agricole en bord d'étang risque d'être accrue très fortement avec l'arrivée de l'eau ; c'est la raison pour laquelle, dans le droit fil des délibérations antérieures du Département sur ces sujets, le financement départemental pour l'irrigation des secteurs agricoles très périurbains est suspendu à la mise en place par la commune d'un dispositif de préservation du foncier agricole.

Ainsi, par délibération du 24 septembre 2018, la commune de Saint-Mitre-les-Remparts a approuvé le lancement d'une démarche de création de Zone Agricole Protégée et sollicite le Préfet pour la mise en œuvre de cette procédure. Par ailleurs, la commune souhaite la mise en place d'un programme d'actions destiné à redynamiser l'activité agricole en accompagnant l'extension probable des surfaces exploitées, la diversification et la commercialisation des productions, dans le souci de promouvoir une alimentation à partir de produits locaux, en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial porté par la Métropole et le Pays d'Arles, en collaboration étroite avec le Département.

Ainsi, le réseau d'irrigation sous pression projeté permettra l'irrigation d'environ 140 ha et la mise en place de 7 poteaux incendies dont 4 seront disposés dans la Zone d'Activité des Etangs et le reste dans la plaine.

Le montant des investissements de cet équipement s'élève à 2 260 500 € pour lequel la Société du Canal de Provence nous sollicite à hauteur de 30% soit 678 150 €

2 - Desserte en irrigation du secteur agricole de Cazan à Vernègues

Sur la commune de Vernègues, suite à la demande groupée des agriculteurs sur le secteur agricole de Cazan, la Société du Canal de Provence a étudié la possibilité d'étendre ses réseaux sur ce territoire. Sur ce dernier, encore non aménagé, les cultures en place, à savoir la vigne, l'olivier et le chêne truffier sont conduites au sec.

La desserte en eau de ce territoire permettra de favoriser le maintien et le développement de l'activité agricole tant au plan qualitatif que quantitatif, ainsi que de reconquérir les parcelles sous-valorisées à proximité immédiate de ce périmètre.

L'extension envisagée sur plus de 10 ha s'intégrera dans l'aménagement hydraulique de La Trévaresse et se déploie sur un linéaire de conduites et de branchements d'environ 1,7 km.

Le montant prévisionnel de l'investissement est de 204 000 € pour lequel la Société du Canal de Provence sollicite auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 30% soit 61 200 €

L'ensemble du programme d'investissements 2018 de la Société du Canal de Provence est annexé au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL